



EXPOSITION ARTS-AUX-PARCS 2025

APPEL DE DOSSIERS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Le lundi 3 février 2025

APERÇU GÉNÉRAL

Arts-aux-Parcs est une exposition en arts visuels et métiers d'art qui se déroulera le samedi 24 et le dimanche 25 mai 2025. L'événement aura lieu à l'école du Sommet, au 2197, montée Paiement à Val-des-Monts. Cette municipalité fait partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Située au nord de Gatineau, à une quinzaine de minutes de son centre-ville, Val-des-Monts profite d'une affluence de villégiateurs de mai à octobre en raison de la proximité de la ville d'Ottawa et de la présence de nombreux lacs sur son territoire.

Maintenant à sa neuvième présentation, Arts-aux-Parcs jouit, depuis le début, d'une réputation d'accueil chaleureux pour les exposants tout en leur permettant de côtoyer une clientèle avide de découvertes artistiques. Le comité organisateur de l'exposition Arts-aux-Parcs vous invite donc à vous inscrire et à participer à cet événement qui, cette année, sera sous la présidence d'honneur de monsieur Shawn Barber-Lanthier, pharmacien propriétaire de Familiprix à Val-des-Monts. Nous aurons aussi le bonheur d'accueillir, en tant qu'artiste invitée, la peintre Natalie Louise Pilon, de Val-des-Monts, récipiendaire du prix Coup de cœur des pairs de l'exposition Arts-aux-Parcs 2024.

Alors, bienvenue à Arts-aux-Parcs 2025!

Lucie Gosselin et René Gosselin
Responsables de l'inscription des artistes et des artisans
OBNL Arts-aux-Parcs des Monts
819-671-0774

RENSEIGNEMENTS

1. Sélection des exposants :

- Un comité de sélection externe, le jury, sera responsable de l'évaluation de tous les dossiers d'inscription reçus.
- Une réponse d'acceptation ou de refus sera envoyée à tous les candidats vers la mi-mars.
- **Critères de sélection** : les critères de sélection sont basés sur l'originalité des œuvres, la composition artistique et la maîtrise de la technique utilisée. Les œuvres présentées doivent être originales.

2. Coût :

Le coût de l'inscription est de 130 \$ pour toute la durée de l'exposition. En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera fait après le 15 avril 2025.

3. Services :

▪ Nourriture

- Eau et café gratuits sur présentation de la cocarde qui vous sera remise à votre arrivée.
- Déjeuner et dîner sans frais - samedi et dimanche.
- Des rafraichissements et diverses bouchées seront disponibles au *Café des Artistes*.

▪ Publicité

Affiches, dépliants et signets promotionnels d'Arts-aux-Parcs seront déposés dans les commerces et les lieux publics de la région. Un carton postal sera envoyé à tous les résidents de Val-des-Monts. La version électronique du dépliant sera disponible pour les exposants. La page Facebook et le site Web d'Arts-aux-Parcs serviront aussi à promouvoir l'exposition Arts-aux-Parcs 2025.

▪ **Prix :**

- **Prix Coup de cœur du public** : un montant de 500 \$ sera remis à l'exposant ayant récolté le plus grand nombre de votes du public.
- **Prix Aperçu** : Un premier tirage au sort sera effectué parmi les billets de vote complétés par les visiteurs. Le gagnant pourra sélectionner une œuvre de son artiste ou artisan coup de cœur. Arts-aux-Parcs des Monts s'engage à acheter cette œuvre jusqu'à une valeur maximale de 500 \$.
- **Prix Arts-aux-Parcs** : un second tirage au sort sera effectué parmi les billets complétés par les visiteurs. Le gagnant pourra sélectionner une œuvre de son artiste ou artisan coup de cœur. Arts-aux-Parcs des Monts s'engage à acheter cette œuvre jusqu'à une valeur maximale de 300 \$.
- **Prix Coup de cœur des pairs** : un montant de 500 \$ sera remis à l'exposant ayant récolté le plus grand nombre de votes de la part de ses pairs exposants. La désignation d'artiste invité lors de l'exposition 2026 accompagne ce prix.
- **Prix du Jury** : un montant de 500 \$ sera décerné à l'artiste ou l'artisan qui a obtenu le plus de points de la part du jury.
- **Prix Reconnaissance Francine-Gosselin** : un bon d'achat de 500 \$, valide pour Arts-aux-Parcs 2025, sera remis à la personne dont l'implication aura permis le développement de l'exposition Arts-aux-Parcs.
- **Prix aux élèves** : deux montants de 50 \$ par école seront remis à deux élèves de chaque école participante.

• **Emballage**

L'emballage des œuvres vendues est offert gratuitement.

4. Horaire :

Le samedi 24 mai 2025	<ul style="list-style-type: none">▪ Installation à partir de 6 h 30▪ Déjeuner pour exposants et bénévoles entre 8 h 30 et 9 h 30▪ Ouverture au public de 10 h à 17 h▪ Goûter offert aux exposants et aux bénévoles vers midi▪ Un 5 à 7 est offert pour socialiser entre exposants, invités et bénévoles.
Le dimanche 25 mai 2025	<ul style="list-style-type: none">▪ Déjeuner pour exposants et bénévoles entre 8 h 30 et 9 h 30▪ Ouverture au public de 10 h à 17 h▪ Goûter offert aux exposants et bénévoles vers midi▪ Remise des prix à 16 h 15▪ Clôture de l'exposition et démontage à 17 h.▪

5. Exposants :

Dans le gymnase, un emplacement de 10' x 6' est assigné aux exposants. Une table (2'x6') et deux chaises sont disponibles à la demande des exposants. Dans la salle polyvalente, tous les emplacements mesurent 8' X 8'.

Chacun devra respecter les limites de l'espace alloué.

- **Grillages** : Les organisateurs d'Arts-aux-Parcs utiliseront des grillages pour délimiter les emplacements des exposants. Chaque grillage en métal noir mesure 2' x 6' pour les murs de côté et 2' x 8' pour le mur du fond.
- **Présence** : Chaque exposant doit être présent durant les heures d'ouverture : samedi et dimanche de 10 h à 17 h.
- **Éclairage** : L'organisation de l'événement fournit le réseau électrique pour l'éclairage. Chacun des exposants est responsable de son raccord au réseau. Les lumières DEL sont fortement recommandées.

6. Responsabilités :

- L'exposant est responsable de l'installation de son matériel et de ses œuvres.
- Les œuvres exposées doivent être exclusivement authentiques et originales.
- Les toiles doivent être encadrées ou peintes sur les côtés.
- L'exposant demeure le seul responsable de son inventaire et est responsable d'obtenir la couverture d'assurance nécessaire s'il le souhaite et dégage Arts-aux-Parcs des Monts de toute responsabilité.
- Chaque exposant est responsable du paiement de chacune de ses ventes. Arts-aux-Parcs des Monts offre un **système de paiement Square** à la caisse centrale (**Café des Artistes**), utilisable sans frais.

7. Clôture de l'évènement :

Le démontage se fera le dimanche 25 mai 2025 à partir de 17 h seulement, après la remise des prix.

8. Hébergement :

Grâce à l'hospitalité de citoyens de Val-des-Monts, notre OBNL peut offrir de l'hébergement aux exposants provenant de l'extérieur de la région de l'Outaouais : le spécifier sur le formulaire d'inscription. Le nombre de places est limité.

9. Procédure d'installation :

À votre arrivée à l'école du Sommet, vous vous dirigez dans la cour d'école et vous entrez votre matériel par la porte de garage attenante au gymnase. Un bénévole vous dirigera vers votre emplacement, déjà monté, pour l'installation de vos œuvres.

Renseignements supplémentaires :

Lucie Gosselin et René Gosselin

Responsables de l'inscription des artistes et des artisans.

819-671-0774 ou artsauxparcs@gmail.com

 Facebook : Arts-Aux-Parcs, organisme à but non lucratif et le site Web

www.artsauxparcs.com



EXPOSITION ARTS-AUX-PARCS

24 et 25 mai 2025

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Site internet/Facebook : _____

Besoin d'hébergement (cocher si nécessaire)

Quel médium présenterez-vous à Arts-aux-parcs 2025:

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Inclure :

- Un CV incluant votre démarche artistique;
- Trois (3) photographies d'œuvres récentes; photos en papier (non retournées) ou numérisées en haute définition;
- Un chèque de 130 \$ daté du 3 février 2025 et libellé au nom d'**Arts-aux-Parcs des Monts** ou un virement bancaire à artsauxparcs@gmail.com avant le 3 février 2025.

Le chèque reçu ne sera encaissé que si vous êtes accepté comme exposant à Arts-aux-Parcs 2025. Le virement bancaire sera aussi remboursé en cas de refus. En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera fait après le 15 avril 2025;

- Le présent formulaire d'inscription;

Suite page suivante...

- **OPTIONNEL** : Une photo format passeport pour présenter les exposants 2025 sur notre page Facebook et le site Web d'Arts-aux-Parcs.

- J'ai lu et j'atteste avoir pris connaissance des renseignements, modalités et règlements de l'exposition en arts visuels et métiers d'art Arts-aux-Parcs 2025 et je m'engage à respecter ces conditions.
- Je dégage l'organisme à but non lucratif (OBNL) Arts-aux-Parcs des Monts de toute responsabilité en cas de bris, feu, vol, dommages, vandalisme, etc. qui pourraient survenir avant et pendant l'exposition Arts-aux-Parcs 2025.
- J'accepte également que les photos de mes œuvres soient placées sur la page Facebook et le site Web d'Arts-aux-Parcs.

Signature : _____ Date : _____

Veillez faire parvenir votre dossier d'inscription à
artsauxparcs@gmail.com ou par la poste à :

ARTS-AUX-PARCS DES MONTS
a/s René Gosselin
1784, boulevard Sainte-Anne,
Rimouski (Québec)
G5M 1W5